

**GRANDE CHANCELLERIE
DE LA
LÉGION D'HONNEUR**

Paris, le 17 juin 2011

*1, rue de Solférino - 75700 PARIS SP 07
Tél : 01.40.62.83.11*

*Le chef de cabinet
du
Grand Chancelier*

Disc. LH cg. 11/13

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 juin courant laquelle a effectivement fait suite à notre récente conversation téléphonique.

Je vous confirme, dès lors, que celui que vous y nommez n'a pu être identifié sur les matricules de la Légion d'honneur comme titulaire de celle-ci.

Dans l'exercice de vos responsabilités associatives, vous seriez fondé, si vous avez effectivement constaté que l'intéressé arbore néanmoins les insignes du premier ordre national et/ou s'en dit titulaire, à l'interroger, courtoisement et discrètement, sur les conditions dans lesquelles il aurait obtenu cette même haute distinction.

Toujours dans ce cadre et cette hypothèse, vous pourriez alors, toujours courtoisement et discrètement, lui faire valoir qu'en tout état de cause, son nom ne figure pas sur les matricules de la Légion d'honneur détenus par la grande chancellerie et l'inviter, s'il le contestait cependant, à se mettre très rapidement en relation avec cette administration pour qu'elle le lui signifie expressément en tant que de besoin.

.../...

Vous voudrez bien me préciser l'accueil réservé par votre interlocuteur à la démarche amiable qui vous est ainsi conseillée en espérant que, si vous l'entreprenez effectivement, celui-ci voudrait bien comprendre qu'elle aurait été accomplie dans son propre intérêt et afin de mettre enfin un terme nécessaire autant que discret, à ce qui pourrait malheureusement constituer un port et/ou usage illégal de décoration, infractions respectivement prévues et punies par le code pénal.

Si, néanmoins, vous constatiez qu'après une telle conversation, l'intéressé continuait à arborer publiquement les insignes d'officier de la Légion d'honneur et/ou à se dire titulaire de ce même grade, il vous appartiendrait, alors, d'en aviser rapidement le Parquet de Marseille et la grande chancellerie afin que l'une et l'autre de ces autorités puissent réserver toute suite appropriée à cette affaire au regard des lois et règlements en vigueur.

Veillez, Monsieur, agréer l'expression de mes sentiments très distingués.



François SOURD

Monsieur Constantin LIANOS,
Chevalier de la Légion d'honneur,
317, avenue du Prado
13008 MARSEILLE